ARTOIS MOBILITÉS

2026/50/CS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte Artois Mobilités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Régulièrement convoqué le 07/10/2026

Objet : ***Mise en place de la commission de contrôle financier de la DSP (point 2)***

RÉSULTAT DU VOTE :

Nombre de titulaires en exercice :21

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents : 5

Nombre de suppléants votants : 4

Pouvoir(s) : 3

Nombre total de votants : 18

Accusé de réception du contrôle de légalité
Le :

Publication
Le :

Certifié exécutoire
Le :

Le **jeudi 15 octobre 2026 à 9h30,** les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH. 1er vice-président, M. David THELLIER 2ème vice-président et M. Tony MOULIN, 3ème vice-président.

Titulaire(s) présent(s)
CABBALR *(communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane)* : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. David THELLIER
CAHC *(communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christophe PILCH ;
CALL *(communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Nicolas CHERET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. André KUCHCINSKI ; M. Tony MOULIN ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)s
CABBALR : M. Nicolas CARRE ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE ; M. Arnaud MONTEWIS ;
CAHC : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christian MUSIAL ; M. Arnaud RAISON ; Mme Valérie CUVILLIER ;
CALL : M. Maurice VISEUX.

Suppléant(s) présent(s)
CABBALR : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Jacky LEMOINE ; M. Jacques SWITALSKI ;
CAHC : Néant
CALL : Mme Sylvie LANCRY ; Mme Violette DUFOUR ;

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)
CABBALR : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ.
CAHC : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.
CALL : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Anne-Marie DUHAMEL ; M. David KUSNIREK ; M. Fabrice PLANQUE

Pouvoirs : M. Olivier GACQUERRE a donné pouvoir à M. David THELLIER ; M. Philippe KEMEL a donné pouvoir à M. Christophe PILCH ; M. Daniel MACIEJASZ a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ

Suppléances : Mme LANCRY représente M. VISEUX ; Mme MARIINI représente M. CARRE ; M. LEMOINE représente M. MACKE ; M. SWITALSKI représente M. MONTEWIS

Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKI

Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20261015-2026_50_CS-

ARTOIS MOBILITÉS

2026/50/CS

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : **Mise en place de la commission de contrôle financier**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R2222-3 et suivants, relatif à l'examen par une commission de contrôle des comptes périodiques de conventions financières conclues avec des entreprises,

Vu le contrat de délégation de service public de transports urbains conclu avec la société TRANSDEV ARTOIS-GOHELLE,

Considérant qu'en raison du contrat de délégation de service public conclu avec la société TRANSDEV ARTOIS-GOHELLE, Artois Mobilités doit mettre en place une commission de contrôle financier ;

Considérant qu'il est proposé que la commission de contrôle financier soit composée par le président, les 3 vice-présidents et 3 membres suppléants issus du bureau syndical ;

Considérant que les membres du comité sont invités à déposer les listes ou les noms de plusieurs candidats permettant de constituer au moins une liste afin de procéder à l'élection ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1er : FIXE la composition de la commission de contrôle financier comme suit:

- *Le président*
- *Les trois vice-présidents*
- *3 membres suppléants issus du bureau syndical.*

Article 2 : PROCÈDE à la désignation des membres suppléants parmi les membres du bureau syndical :

Sont candidats : **Ont obtenu :**
Sont désignés :

Article 3 : APPROUVE le règlement intérieur de la commission de contrôle financier.

Résultat du vote :
Abstention(s) : 0
Pour : 18
Contre : 0

Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 15 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-256204165-20261015-2026_50_CS-